

Ra
B7-1

NOTICE
SUR LES
SŒURS DE L'ESPÉRANCE
PAR
UN AMI DE LEUR ŒUVRE



QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIALE LIMITÉE
103, rue Sainte-Anne, 103
—
1915

67

52

300



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

NOTICE
SUR LES
SŒURS DE L'ESPÉRANCE

PAR
UN AMI DE LEUR ŒUVRE



QUÉBEC
Imp. L'ACTION SOCIALE LIMITÉE
103, rue Sainte-Anne, 103
1915

006110 0

Bx 453 23

17
N68

1915

Pxx

Nil obstat.

LIONEL LINDSAY, pter,

∴ Censor deputatus.

5
2
2
0

0 911500

*Dédié aux jeunes personnes qui désirent se consacrer
à Dieu dans la vie religieuse et connaître la Con-
grégation des Sœurs de l'Espérance.*

*(En même temps ce petit pamphlet sera utile aussi aux
personnes qui désirent recevoir les soins
de ces religieuses.)*



NOTICE

SUR LES

SŒURS DE L'ESPÉRANCE

PAR UN AMI DE LEUR ŒUVRE

Les Sœurs de l'Espérance font partie de la Congrégation dite de la Sainte Famille fondée à Bordeaux, France, en 1820, par M. l'abbé Noailles. Cette congrégation reçut, à son début une faveur extraordinaire que l'on peut appeler miraculeuse et dont l'authenticité a été confirmée par l'Église en la personne de l'Ordinaire du diocèse de Bordeaux, Monseigneur d'Aviau de sainte mémoire. Voici en quelques mots le précis de ce prodige : C'était le 3 février 1822, dimanche de la septuagésime. Le Fondateur de l'Œuvre n'ayant pu aller lui-même présider au Salut du Très Saint-Sacrement dans le petit oratoire où étaient réunies les nouvelles religieuses avec un certain nombre de leurs amis et bienfaiteurs, envoya un saint prêtre, appelé l'abbé Delort, pour le remplacer. A peine exposée dans l'ostensoir, la

sainte hostie se transforma en un portrait peint en buste vivant dont la figure représentait celle d'un homme d'environ trente ans, d'une ravissante beauté. Notre-Seigneur, car c'était Lui, était revêtu d'une écharpe de couleur rouge foncé, et ses regards pleins d'amour se promenaient modestement sur la pieuse assemblée, semblant se diriger d'une manière toute particulière vers les jeunes personnes qui s'étaient placées sous la direction de l'abbé Noailles pour devenir les fondatrices de la Congrégation naissante.

Toutes les personnes présentes avec le prêtre et l'enfant de chœur, on le concevoit facilement, furent extraordinairement impressionnées par ce prodige.

Notre-Seigneur ne semble-t-il pas avoir voulu par là approuver d'une manière signalée la nouvelle fondation et donner le gage le plus précieux de son amour à ces généreuses personnes et à celles qui se joindraient à elles, quittant tout pour Le suivre ?

En souvenir de ce fait miraculeux, il a été accordé à la dite Congrégation la permission d'avoir chaque année à pareille date un Salut solennel du Très Saint-Sacrement. . .⁽¹⁾

(1) Le récit de cette faveur insigne fait l'objet d'une brochure que l'on peut se procurer dans les Communautés de la Ste Famille dont les adresses sont indiquées ci-après. On y trouve également une notice plus complète sur la Congrégation et ses Œuvres.

Cette Congrégation religieuse comprend trois principales branches portant les noms suivants :

1° Religieuses de St-Joseph, dévouées à l'éducation des orphelines ;

2° Religieuses de l'Immaculée Conception, dévouées à l'instruction des enfants dans les pensionnats, externats, salles d'asile, jardins de l'enfance, hospices, etc. ;

3° Religieuses de l'Espérance dévouées aux malades.

A ces branches, sont adjointes les sœurs de Sainte-Marthe consacrées aux travaux manuels de la susdite Congrégation.

Comme on le voit, cet Institut de la Sainte Famille de Bordeaux s'occupe d'œuvres multiples.

Leur prompt diffusion a toujours été considérée comme le fruit de l'apparition et de la bénédiction mémorable dont Notre Seigneur a daigné favoriser la Congrégation encore à son berceau.

Dans ce petit pamphlet nous ne parlerons que des Sœurs de l'Espérance qui, seules, jusqu'à ce jour, ont été implantées en Canada, notre but étant de fournir aux jeunes filles, qui se croiraient appelées à la vocation religieuse, les renseignements nécessaires pour leur faire connaître ces religieuses dont les œuvres et le but sont si dignes de l'admiration et de l'encouragement de notre peuple canadien. Cette

notice pourra aussi être utile aux personnes qui désireraient recevoir les soins de ces religieuses.

Nous laisserons donc de côté tous les enseignements généraux concernant la vocation, enseignements que l'on trouvera dans les manuels spécialement consacrés à cette importante question.

C'est en 1836 que monsieur l'abbé Noailles, Fondateur de cette Congrégation, sur l'invitation de Monseigneur de Cheverus, Cardinal Archevêque de Bordeaux, sûr d'accomplir la volonté divine, accédant au désir de son archevêque, guidé par des lumières et des grâces spéciales, traça à celles de ses filles qui devaient se dévouer à domicile au soin des malades, la voie sage, prudente et sûre qui devait les conduire à leur fin et leur permettre de contribuer efficacement au salut d'un grand nombre d'âmes. A cette Branche de religieuses il donna le nom de Sœurs de l'Espérance, nom si doux pour ceux qui souffrent.

Les Sœurs de l'Espérance ont été appelées au Canada par Mgr Bruchési, Archevêque de Montréal, au cours de l'année 1901, et voici en quels termes Sa Grandeur les fit connaître au clerge et aux fidèles de son diocèse :

« Les Sœurs de l'Espérance appartiennent à une
« Congrégation française appelée la Sainte Famille,
« approuvée et, à plusieurs reprises, hautement louée
« par les Souverains Pontifes, et aujourd'hui défini-

« tivement liée à la Sainte Église par une approba-
« tion canonique. Ces religieuses sont répandues,
« non seulement en France, mais encore en Angle-
« terre, en Espagne, en Italie, en Belgique, jusqu'en
« Afrique, en Asie et dans les deux Amériques.

« Leur but est de soigner les malades à domicile,
« et elles se préparent à ce ministère, dont on com-
« prend de nos jours plus que jamais l'importance,
« par des études spéciales, comme elles se forment à
« toutes les vertus de la vie religieuse par le noviciat.
« Prêtes à se dévouer dans toutes les demeures où
« leurs services seraient requis, leur création ne vous
« apparaît-elle pas comme une attention des plus
« délicates de la charité chrétienne envers certaines
« formes de l'épreuve et de la souffrance ?

« Rien de plus simple que leurs Règles et, tout à
« la fois, rien de plus large : la charité seule les a
« inspirées. Soigner le corps qui souffre et en même
« temps faire à l'âme tout le bien possible ; consoler
« les parents affligés, être les aides fidèles du médecin
« par l'accomplissement scrupuleux des ordonnances
« prescrites ; faciliter avec prudence et discrétion
« l'œuvre bénie du prêtre ; joindre le travail à une
« prière constante ; ne négliger aucun moyen humain
« pour obtenir une guérison désirée, mais compter
« toujours sur le secours de la grâce, et, en faisant
« tout cela se sanctifier, pratiquer au milieu du monde
« les vertus chrétiennes, édifier constamment par

« l'amour de Dieu, le zèle, la modestie, l'oubli de soi-
« même, telle est la mission, telle est la vie des Sœurs
« de l'Espérance.

« On le voit, ce n'est pas une œuvre en opposi-
« tion avec les œuvres de miséricorde que la reli-
« gion accomplit au milieu de nous. Les Sœurs de
« l'Espérance, à raison de leur Règle qui les fait se
« consacrer exclusivement au soin des malades, dans
« les familles, viennent compléter le ministère ds nos
« admirables hospitalières et sœurs de charité.

« Les besoins que j'avais constatés moi-même
« en plus d'une circonstance, et maintes observa-
« tions que j'avais entendues me faisaient désirer
« leur Œuvre dans notre ville. Ce désir a été visi-
« blement béni de Dieu. J'entamai avec la Supé-
« rieure générale de l'Institut des négociations qui
« aboutirent aux plus heureux résultats. Toutes les
« difficultés inhérentes à une fondation de ce genre
« s'aplanirent d'elles-mêmes ; et le 30 septembre,
« les premières religieuses nous arrivaient au nombre
« de huit. Elles se sont mises à l'œuvre sans retard,
« et plusieurs de nos meilleures familles ont pu
« constater leur habileté et leur dévouement. On
« les a mandées à la ville, on les a mandées à la
« campagne. Leur nombre est déjà insuffisant, et il
« est manifeste qu'il faudra, avant longtemps, faire
« venir des nouvelles recrues. Je n'en doute pas,
« elles seront ici, comme partout en Europe, l'objet

« de l'estime et de la sympathie publiques ; elles
« accompliront sur notre terre le bien qu'elles accom-
« plissent là-bas ».

Les prévisions de Monseigneur s'étant pleinement réalisées, dès la seconde année de leur séjour au Canada, les Sœurs de l'Espérance se virent dans la nécessité de solliciter de leurs Supérieurs un renfort de personnel ; et en novembre 1902, d'autres religieuses venaient de France partager leurs travaux.

En 1903, Mgr Bégin, Archevêque de Québec et aujourd'hui Cardinal de la Sainte Église, les appela dans son diocèse.

Ainsi que le démontre la lettre de Mgr Bruchési, la Congrégation des Sœurs de l'Espérance a été instituée pour répondre à un besoin vivement senti des classes de la société qui préfèrent et peuvent garder leurs malades à domicile. En effet, tandis que les malades pauvres trouvent dans d'autres congrégations, dans les hôpitaux ou dans la charité de personnes dévouées, les secours nécessaires à leur âme et à leur corps, les malades des classes plus fortunées au contraire, ne pouvant pas toujours recevoir de leurs familles ou de leurs amis qui désirent les garder chez eux, les soulagements dont ils ont besoin, sont contraints de se livrer à des mains étrangères. Or, quelle différence, en pareil cas, entre les services dont le salaire est le plus souvent l'unique mobile, et les soins dévoués et pieux d'une religieuse qui,

tout en s'appliquant à soulager les souffrances corporelles, tend surtout, par sa vocation, à procurer à l'âme des malades les secours et les consolations que la religion offre à ses enfants ! Que de fois, la Sœur de l'Espérance n'a-t-elle pas eu le bonheur insigne, à la suite de ses soins délicats et dévoués, des exemples de vertus chrétiennes qu'elle pratiquait au sein des familles où elle exerçait son ministère tout apostolique, de voir ces malades (et souvent aussi d'autres membres de la parenté éloignés de Dieu) revenir à la pratique de leurs devoirs religieux ! quelle consolation pour elle d'avoir été ainsi l'instrument providentiel de conversions qui semblaient impossibles aux yeux du prêtre.

Jeunes filles qui lisez ces lignes et qui vous sentez au cœur le désir de vous consacrer à Dieu, de travailler à sa vigne, en lui gagnant des âmes tout en assurant le salut de la vôtre, priez le Divin Maître de vous donner cette belle vocation de Sœur de l'Espérance, laquelle vous permettra d'être les coadjutrices du prêtre dans l'œuvre si sublime du salut des âmes, spécialement de celles qui lui sont souvent inaccessibles.

Dans la pensée de son Fondateur, la Sœur de l'Espérance sera donc la sœur hospitalière du malade à domicile ; elle devra lui donner l'aumône spirituelle qu'il est si difficile de faire arriver jusqu'à lui, lorsque les étreintes de la maladie le clouent sur

un lit de douleur et que l'heure suprême approche. Parfois l'entourage du malade ne favorise pas auprès de lui le ministère du prêtre ; mais la Sœur de l'Espérance saura se faire accepter et se constituer l'ange gardien visible du pauvre patient. Elle priera ; qui pourra s'en étonner ? N'est-elle pas appelée la Vierge de la prière ? . . . Elle parlera de Dieu ; qui en sera surpris ? Ne vient-elle pas en son nom ? . . . Son costume même ne révèle-t-il pas le secret de son dévouement et de sa persévérante charité que rien ne rebute, puisqu'elle a tout quitté pour se consacrer au service des membres souffrants du Christ ? Peu à peu, elle ramènera la confiance et le calme dans l'âme, réveillera les échos d'une enfance chrétienne et viendra l'heure bénie où le prêtre fera revivre au bord de la tombe les joies pures de la première communion. La Sœur de l'Espérance aura été un Sauveur.

Heureuse de se dévouer au soulagement des pauvres, lorsque les circonstances le permettent, la Sœur de l'Espérance leur procure les soins que réclame leur état, soit par elle-même, soit par l'intermédiaire de membres actifs pris parmi les personnes du monde, qu'elle s'associe dans l'organisation d'œuvres charitables, sous le patronage de l'autorité ecclésiastique, pour compléter le bien qu'elle désire faire à tous les malades qu'on lui recommande. En un mot, qu'elle assiste le riche ou qu'elle s'assoie

au chevet du pauvre, la Sœur de l'Espérance n'est pas pour eux une étrangère ; c'est l'ange consolateur de la terre qui vient remplacer une mère, une épouse, une fille, une sœur ou, mieux encore, elle remplace Notre-Seigneur compatissant aux maux de tous ceux qui recourent à Lui.

Exercée et éprouvée dans la vertu, la Sœur de l'Espérance passera donc ses jours et ses nuits au chevet des malades auprès desquels l'enverront ses Supérieures, et par sa douceur, son humilité, son abnégation, son dévouement à toute épreuve, sa charité tout apostolique, elle soignera les corps, consolera les âmes.

Elle ne fera pas un long séjour dans les familles où elle sera employée, sans revenir se retremper au foyer religieux de son monastère. Chaque matin, quand elle sera en dehors de sa résidence, elle se rendra à l'église la plus proche pour y entendre la sainte messe et communier ; chaque jour, elle fera ses exercices de piété prescrits par sa Règle. En un mot, qu'elle soit à la communauté ou en dehors, elle vivra en parfaite religieuse.

Avant sa mort, le vénérable Fondateur et Directeur de la dite Congrégation voulant assurer à ses filles spirituelles une direction stable et uniforme, obtint de Rome que le Supérieur général de la Congrégation des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, fondée à Marseille, serait en même

temps le Directeur général de la sienne. Voilà pourquoi, partout où cela est possible, les Pères Oblats sont les directeurs spirituels de ces religieuses et leur prêtent leur concours fraternel dans la direction de leurs œuvres. En retour, elles-mêmes rendent également à leurs Pères spirituels tous les services en leur pouvoir.

Outre le soin des malades à domicile, les Sœurs de l'Espérance ont aussi la direction des hôpitaux et des cliniques où elles se dévouent au soulagement de toutes les maladies et de tous les maux de la pauvre humanité.

Voici la touchante prière que, d'après son directoire, la Sœur de l'Espérance doit réciter chaque jour pour les malades confiés à ses soins :

« Divin Sauveur, qui, durant votre séjour au milieu des hommes, n'avez jamais refusé de guérir les infirmités corporelles ou spirituelles de ceux qui recouraient à Vous avec confiance, faites éclater la même puissance et la même bonté en faveur des pauvres malades qui réclament mes soins ; guérissez-les des maux qui affligent leurs corps et accordez à leurs âmes les lumières et les consolations dont elles ont besoin. Vous savez, Seigneur, tout ce que leurs souffrances m'inspirent de compassion et de dévouement. C'est pour eux que je me suis arrachée aux tendres embrassements de mon père, de ma mère, de mes frères et de mes sœurs, que j'ai quitté les

lieux qui m'ont vue naître, et que j'ai dit adieu à toutes les compagnes de ma jeunesse ; c'est pour eux que j'ai fait le sacrifice de ma liberté, des biens et des joies que m'offrait le monde ; c'est pour eux que, renonçant aux paisibles loisirs de la famille, je veille nuit et jour au chevet de leurs lits en consacrant à leur service tout ce que j'ai de force, de santé et de vie. Oh ! si quelqu'un d'eux était en danger de succomber à son mal, n'étant pas encore disposé pour paraître devant Vous, de grâce, ô mon Dieu ! laissez-lui le temps de se reconnaître ! Donnez-moi plutôt sa maladie et laissez-lui les jours que Vous me réserviez ! Sœur de l'Espérance, ma destinée à moi, est de mourir pour le soulagement de mes chers malades ; et cette mort, quelque prochaine et quelque douloureuse qu'elle puisse être, je l'accepte avec d'autant plus de joie qu'elle aura pour fruit de les amener à Vous, qui êtes la véritable Vie et la souveraine Félicité ; Vous, Sauveur Jésus, qui vivez et réglez avec le Père et le Saint-Esprit dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Les jeunes personnes que l'on croit pouvoir admettre à s'essayer dans la Congrégation subissent des épreuves successives, propres à faire connaître leurs qualités et leurs aptitudes pour la vie religieuse. Outre une retraite de huit jours qu'il leur est conseillé de faire dans l'une des maisons de la dite Congrégation, ces épreuves comprennent :

1° Le postulat qui dure neuf mois.

2° Le noviciat religieux dont la durée est d'un an et un jour, à partir de la prise d'habit. Pendant cette année, la novice est placée sous la direction d'une maîtresse dont tout le soin est de la former aux vertus religieuses et à l'esprit de l'Institut.

3° Le noviciat professionnel qui embrasse une période de six mois, lequel permet aux novices de se former plus particulièrement au ministère de garde-malade. Au terme de ces six mois les novices prononcent pour un an les trois vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance ; elles les renouvellent durant trois années consécutives au jour anniversaire de cette première consécration. Ces trois années expirées, elles se lient à Dieu et à la Congrégation par des vœux perpétuels.

L'esprit de la Congrégation des Sœurs de l'Espérance est, comme on le voit, celui du dévouement. Les religieuses, en effet, ne reculent pas devant l'accomplissement de leur devoir de charité à l'égard des malades, ce devoir s'offrit-il à elles avec les dangers de la contagion ou de l'épidémie.

Quoi de plus magnanime que de donner sa vie pour son prochain ! Elles prodiguent également leurs soins, leurs veilles, leur vie à tous ceux qui souffrent.

rent, sans exception de personnes, d'opinion, de nationalité, de religion même ; elles se dévouent envers tous avec le même cœur, voyant Notre-Seigneur en chacun de leurs malades. — « J'étais malade, et vous m'avez visité. »

Une abnégation si grande, un dévouement si absolu aux âmes et aux œuvres, ne sauraient provenir de sentiments purement naturels ; aussi la grâce qui les inspire peut-elle seule les soutenir et les développer. C'est pourquoi la religieuse de l'Espérance sera heureuse de s'adonner fidèlement aux exercices de piété commandés par sa règle, à savoir : tous les jours, l'oraison, la sainte messe, la communion, le chapelet, les examens, la lecture spirituelle, les visites au Saint-Sacrement et à la Sainte-Vierge ; toutes les semaines, la confession ; tous les mois, un jour de retraite ; tous les ans, une retraite de huit jours.

C'est par l'accomplissement de tous ces devoirs et son dévouement aux membres souffrants de l'Église que la Sœur de l'Espérance se sanctifiera, édifiera le prochain, et attirera sur ses parents les bénédictions de Dieu.

L'on pourra se renseigner touchant les conditions d'admission chez les Sœurs de l'Espérance, en s'adressant à l'une des maisons de leur Congrégation dont voici les adresses : —

1° Noviciat des Sœurs de l'Espérance,
Rue St-Mathieu, 15,
St-Laurent, près Montréal.

2° Maison des Sœurs de l'Espérance,
505, Sherbrooke Est,
Montréal.

3° Maison des Sœurs de l'Espérance,
2, Chemin Ste-Foy,
Québec.

UN AMI DE L'ŒUVRE.

5.